

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 novembre 2024.

Date et heure de la séance : 13 novembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET-CARDOSO - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sabrina LARRIEU.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie PARIS.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/11/13/018**

**OBJET : Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Optionnelle A (Pôle Élémentaire) – Avenant n°2 au lot n°14 « Electricité-Télévision-Téléphone ».**

Dans le cadre des travaux de la Tranche Optionnelle A permettant la construction du pôle élémentaire du groupe scolaire Henri Barbusse, il est nécessaire de valider l'avenant n°2 du lot n°14 « Electricité -Télévision-Téléphone ».

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 « Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ».

Ainsi, depuis le démarrage du chantier de la Tranche Optionnelle A en juillet 2023, un certain nombre d'aléas, d'adaptations, de demandes complémentaires ou de suppression de prestations a été effectué.

Le mandataire de la maîtrise d'œuvre, le Cabinet MTA a listé l'ensemble de ces modifications en s'appuyant sur les devis complémentaires des titulaires des lots concernés et sur les pièces contractuelles (DPGF). De fait, il est proposé au maître d'ouvrage de valider l'ensemble des avenants supérieurs à 5 %.

Monsieur MORIN indique que le lot n°14 : « Electricité-Télévision-Téléphone » dont le titulaire est l'entreprise TERADE, est concerné par une augmentation de plus de 5%, à savoir :

- Montant initial des travaux : **160 842,34 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°1 : **3 704,96 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°2 : **8 341,73 € HT**
- Augmentation globale du montant des travaux : **7.49%**
- Nouveau montant du lot n°14 : **172 889,03 € HT**

La plus-value s'explique principalement par des ajustements en termes d'appareillages électriques afin d'anticiper le remplacement des tableaux numériques actuels par des tableaux plus modernes dont le type et le nombre de prises sont différents de ceux initialement prévus. Il en est de même vis-à-vis de la future configuration de la salle informatique pour laquelle, il a fallu prendre en compte le remplacement des ordinateurs portables actuels par des ordinateurs plus modernes.

Des badges ont été installés sur certaines portes afin de pouvoir contrôler les accès au bâtiment. Des alarmes ont également été ajoutées pour alerter en cas d'incendie.

Les sèche-mains initialement prévus au lot plomberie ont été déduits de ce lot et rajoutés au lot électricité pour avoir une continuité dans le matériel déjà posé par l'électricien sur la première phase (pôle restauration et périscolaire).

Monsieur MORIN précise que l'ensemble de ces informations a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du 29 Octobre 2024 et que celle-ci a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°2.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la Commission « travaux » lors de sa séance du 4 novembre 2024 et :

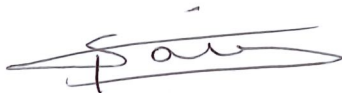
- **de valider** l'avenant n°2 pour le lot n°14,
- **d'imputer** les dépenses complémentaires liées aux travaux et honoraires à la section d'investissement «21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de cet avenant n°2.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Sylvie PARIS**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>ACTE EXECUTOIRE</b>
Publié le <b>15 NOV. 2024</b>
Reçu en préfecture le <b>15 NOV. 2024</b>
La Directrice Générale des Services,

<b>Caroline SOULIGOUX.</b>